

APPEL À PROJETS ARTISTIQUES FRESQUE MURALE

Château d'eau de l'Observatoire de Pech David, Toulouse



PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS

Dans le cadre du dispositif “Mes idées pour mon quartier”, plusieurs aménagements ont été réalisés sur le site de l’Observatoire de Pech David. Dans ce contexte et dans la continuité de son ambition de donner à l’art et à la culture toute leur place en encourageant la présence artistique sur l’ensemble du territoire, la Mairie de Toulouse propose un projet d’œuvre artistique pérenne sur les murs du château d’eau. Afin de situer au mieux le projet, une section *Annexes photographiques* est disponible à la fin du dossier.

La colline Pech David est une base de loisirs et un espace vert qui culmine à 130 mètres au-dessus de la Garonne, s’étend sur 280 hectares et offre un point de vue exceptionnel sur Toulouse et la chaîne des Pyrénées. Les paysages de Pech David ont notamment inspiré le peintre toulousain Edmond Yarz (1845-1920). Il réalise un tableau de Toulouse vue depuis les coteaux, exposé aujourd’hui dans la salle des Illustres au Capitole (voir *annexes photographiques*). Au début du XX^e siècle, la colline de Pech David était réservée aux militaires de la caserne Niel et aux vignes qui étaient cultivées sur les coteaux. Sous la municipalité de Pierre Baudis (1971-1983), le lieu a été mis à la disposition des habitants. Depuis, le site est cher aux toulousains et très fréquenté par les sportifs, les promeneurs ou les familles pour son cadre et ses espaces verts. Depuis le 14 mai 2022, le téléphérique urbain *Téléo* relie le sud de Toulouse, l’Oncopole, à l’Université Paul Sabatier. Celui-ci passe au-dessus de la Garonne, franchit la colline de Pech David (voir *annexes photographiques*) pour un trajet long de 3 kilomètres, faisant de lui le plus long téléphérique urbain jamais construit en France.

Dans cet esprit, cet appel à projets vise à désigner une personne morale ou physique en capacité de proposer un projet artistique de qualité respectant l’environnement immédiat et l’identité du site.

Article 1 : Objectifs

La Mairie de Toulouse souhaiterait recueillir une proposition artistique de fresque murale pérenne par un ou plusieurs artistes, conçue pour habiller artistiquement le Château d'eau du site de l'Observatoire de Pech David, situé 85 Chemins des Côtes de Pech David, 31400 Toulouse. Cette réalisation et sa livraison pourront s'accompagner d'un **temps de restitution et de médiation** auprès des habitants du quartier.

Article 2 : Thématique du projet

Le projet artistique s'inscrira dans des thématiques liées **à la nature** et pourra être **en lien avec l'eau** (la Garonne passant à proximité), **la terre et le ciel** (le téléphérique Téléo survolant le site). Sans restriction ou attente particulières, l'œuvre pourra être abstraite ou figurative, mais en adéquation avec la nature verdoyante du site de Pech David et plus globalement avec l'ensemble du site.

Article 3 : Eligibilité des projets

Les propositions doivent constituer des œuvres originales et inédites.

De manière générale, il est souhaité d'appréhender l'espace dans lequel s'inscrira la proposition artistique. Il sera préférable que la proposition s'intègre complètement dans le tissu urbain préservant **une cohérence** de l'espace public et un **environnement harmonieux** pour tous.

L'appel à projets est ouvert **aux artistes, collectifs, plasticiens issus de mouvements d'arts urbains, contextuels ou contemporains.**

Les collaborations entre des artistes ou des collectifs nationaux ou internationaux et des entités toulousaines seront acceptées et encouragées.

Sont éligibles à cet appel à projets toute personne morale en règle avec la législation française fiscale et sociale pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET) et d'une expérience, dans le champ de arts urbains, contextuels ou contemporains.

Le projet pourra être collectif, c'est-à-dire porté par plusieurs entités. Dans ce cas, une entité devra être désignée mandataire du collectif, et devra répondre à l'ensemble des conditions d'éligibilité décrites dans le présent article.

Article 4 : Caractéristiques du projet et localisation

Le projet artistique sera décliné directement sur la façade circulaire du Château d'eau de l'Observatoire Pech David, de la base de l'ouvrage jusqu'à son sommet. La surface à couvrir est laissée à l'appréciation de/des artistes (en totalité ou en partie). Les éléments se situant sur le toit du Château d'eau sont exclus de l'appel à projets. Des peintures appropriées seront utilisées, les matériaux seront en conformité avec les normes de sécurité environnementales et ils ne réclameront aucun entretien particulier.

La technique de peinture est laissée au libre choix de l'artiste (aérosol, peinture, etc.) de même que les matériaux, à la condition que ceux-ci soient adaptés au support.

Le porteur de projet devra utiliser tous les moyens et techniques nécessaires pour s'assurer de la durabilité de l'œuvre dans le temps. Dans ce sens, ce dernier s'engage à prendre en compte les caractéristiques du site telles que les contraintes liées aux usages du lieu. Il s'engage également à respecter le site et ses alentours et laisser le lieu de l'intervention propre à l'issue de la réalisation du projet. Aussi, le porteur de projet s'engage à contracter les assurances requises de son installation jusqu'à la finalisation de l'œuvre.

Article 5 : Constitution du dossier

Pour être recevable, le dossier doit être composé des éléments suivants :

1 - Dossier administratif :

- Les documents attestant de sa domiciliation, sa raison sociale et une attestation sur l'honneur justifiant de la régularité de la situation de la structure au plan fiscal et social. Dans le cas d'un dossier déposé par un collectif, ces documents seront exigés pour l'ensemble des structures qui composent ce collectif ;
- Un justificatif d'affiliation au Registre du commerce, des métiers ou de la Maison des Artistes ;
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'activité de création dans l'espace public ;
- Un RIB.

2 - Dossier artistique (cf. Dossier de candidature) :

- Une présentation du porteur de projet ;
- Des références dans le domaine de la création d'œuvre implantée dans le domaine public ;
- Une notice d'intention artistique illustrée par des productions précédentes ;
- Une notice technique énumérant les matériaux employés et leur condition d'utilisation, en conformité avec la réglementation de sécurité de la voie publique et environnementale ;
- Une estimation de la durée totale d'intervention sur le terrain pour la réalisation de l'œuvre,
- Un budget détaillé pour l'œuvre proposée.

Article 6 : Procédure de sélection

Les dossiers recevables seront examinés par un comité de sélection composé d'élus de la Ville et de représentants des services municipaux.

Ce Comité se réunira pour sélectionner 2/3 projets (variable en fonction du nombre de candidatures réceptionnées) selon les critères suivants :

- Conformité du dossier de candidature au regard de l'article 5 ;
- Prise en compte de la thématique indiquée dans l'article 2 ;
- Expérience du candidat et références dans le domaine de la création d'œuvres implantées dans l'espace public
- La qualité et l'originalité de la proposition artistique ;
- Les dispositions écologiques prévues (matériaux non/peu polluants), les réponses aux normes de sécurité environnementales en vigueur pour une intervention artistique ne réclamant aucun entretien particulier;

Aussi, une attention particulière sera apportée aux projets démontrant une appropriation et une considération du site environnant, de son identité et de son histoire, cela notamment au regard de l'attachement et de l'intérêt de ce support pour les habitants et artistes locaux.

Ce comité pourra, éventuellement, auditionner les candidats. Il choisira entre 2 et 3 projets qui seront départagés par les toulousains via la plateforme de consultation citoyenne "Je Participe" sur la base de maquettes réalisées à cet effet et pour lesquels les candidats présélectionnés recevront une indemnité de 500 euros T.T.C. Le projet qui fera le plus consensus sera soumis à la validation du Conseil Municipal.

Article 7 : Modalités de soutien

L'appel à projets pour la réalisation artistique est doté d'une enveloppe financière globale fixée à 35 000 €

T.T.C maximum incluant tous les frais afférents et les éléments nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement du projet : conception, travaux de préparation murale nécessaires, réalisation, fourniture du matériel, cession des droits patrimoniaux, actions de médiation, etc. En application d'un contrat qui sera signé entre la Mairie de Toulouse et le porteur de projet, la rémunération du porteur de projet sera effectuée sur présentation de factures et fera l'objet de deux versements :

- 30 % à la signature du contrat,
- 70 % après la réalisation de l'œuvre.

Article 8 : Calendrier d'intervention

La réalisation de la fresque est prévue pour le printemps 2025. Le calendrier définitif sera à préciser entre le porteur de projet et la Mairie de Toulouse, avec un impératif de fin de chantier pour le mois de juin 2025.

Article 9 : Informations complémentaires

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 31 octobre 2024. Les dossiers doivent être déposés aux adresses suivantes :

Soit, sous format papier :

Direction du Développement Culturel, Mairie de
Toulouse
1 place Alphonse Jourdain, 31000 Toulouse

Ou sous format électronique : culturesurbaines@mairie-toulouse.fr

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu sur demande auprès de la Mairie de Toulouse, à la Direction du Développement Culturel en contactant :

- Marie-Madeleine ROTELLI : marie-madeleine.rotelli@mairie-toulouse.fr

ANNEXES PHOTOGRAPHIQUES



Annexe I – Edmond Yarz, *Toulouse vue des coteaux voisins*, Huile sur toile, 1899, Salle des Illustres, Capitole, Toulouse



Annexe II - Vue de l'église Notre-Dame de la Dalbade avec son clocher depuis la tour de l'hôtel d'Assézat, en arrière-plan le coteau de Pech-David. Avant avril 1926. Léon & Lévy, Mairie de Toulouse, Archives municipales, 9Fi3601



Annexe III - Vue sur la ville et en particulier la caserne Niel. Depuis les coteaux de Pech David, 1908. Emile Espy – Mairie de Toulouse, Archives municipales, 1Num1/100 - [Moutons à Pech David] (2008)

Photographies du site de l'Observatoire de Pech David aujourd'hui





